



ANALYSE : Délibération portant adoption du Compte administratif 2018 de la ville de Pikine

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 03 octobre 2019**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thies ;
Vu l'arrêté n° 030/RD/DP du 30 janvier 2018 portant approbation du budget de l'année 2018 de la Ville de Pikine ;
Vu l'arrêté N° 231/RD/DP du 07 août 2018 portant approbation de la délibération n° 002 du conseil municipal de la ville de Pikine portant autorisation spéciale de recettes et de dépenses relative au fonds de dotation de la décentralisation alloué à la ville de Pikine au titre de l'année 2018 ;
Vu l'arrêté N° 232/RD/DP du 09 août 2017 portant approbation de la délibération n° 003 du conseil municipal de la ville de Pikine portant autorisation spéciale de recettes et de dépenses relative au fonds de concours alloué à la ville de Pikine au titre de l'année 2018 ;
Vu l'arrêté N° 249/RD/DP du 09 août 2017 portant approbation de la délibération n° 004 du conseil municipal de la ville de Pikine portant virement de crédits ;
Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville de Pikine et de ses adjoints ;

DELIBERE

Article unique : Le Compte Administratif de la ville de Pikine pour l'exercice 2018 est adopté en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Recettes	2 363 616 263
Section de fonctionnement	1 966 233 736
Section d'investissement	397 382 527
Dépenses	4 628 715 541
Section de fonctionnement	3 343 166 480
Section d'investissement	1 285 549 061

Résultat de la gestion	- 2 265 099 278
Résultat de clôture de la gestion antérieure	1 373 787 460
Résultat global de clôture de la gestion	- 891 311 818

Fait et délibéré en Mairie le 03 octobre 2019

Président de séance
Le 1^{er} Adjoint au Maire
Mairie de Sékine
Maguette SECK

